



NOUVEAU PARIS SOLIDAIRE

le mépris continue !

Rappel :

La **CFDT** a demandé :

- Pourquoi choisir le CASVP pour remplir des missions Départementales, malgré le rapport de l'Inspection Générale de la Ville de Paris (2008) qui préconisait le contraire ?
- Qu'est-ce qui n'a pas fonctionné dans le pilotage mis en place lors de la territorialisation des SSDP et la création de la DAST (Délégation d'Action Sociale Territoriale)

La réponse de la DRH a été cinglante : c'est la décision de l'exécutif et les organisations syndicales n'ont pas leur mot à dire sur ce point !

- **Pour la CFDT, ce choix n'est que politique et :**
- **en lien avec le volet social de la charte d'arrondissement,**
- **donnant plus de pouvoir aux maires d'arrondissement,**
- **basé sur une nécessité de rendement,**
- **occultant la qualité du service rendu !**

La DRH, la DASES et le CASVP se disaient prêts à discuter sur (et uniquement sur) :

- Le type de transfert des agents (détachement ou mise à disposition) ou la création de corps communs des administrations parisiennes (pour le moment, c'est déjà le cas des attachés et des CSE...)
 - Mais la direction est arrivé à la réunion du 14 avril avec une solution toute trouvée sans que les organisations syndicales aient donné leur avis (contrairement à ce qu'ils vous ont écrit).
- Les taux de promotion (dits promu-promouvables) :
 - Mais le DRH a renvoyé les OS aux potentielles négociations centrales sur ce sujet qui débuteraient en juin 2015.
- Les régimes indemnitaires (PFR, IFRSTS, IEM, ...) et NBI :
 - Mais la DRH assure, sans chiffres pour le prouver, que rien ne changera pour les agents, que personne n'y perdra et que les primes sont identiques au CASVP et à la DASES ... Nous n'en sommes pas si sûrs !
- Les horaires de travail (différentes actuellement entre CASVP et SSDP) :
 - La discussion aura lieu le 16 juin prochain : s'agira-t-il d'une vraie négociation ou encore une fois d'une solution toute ficelée d'avance ?



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Monsieur LACOSTE, Directeur de la Direction des Ressources Humaines a déclaré qu'il n'y a pas de place pour la négociation avec les organisations syndicales dans cette réorganisation : il ne s'agit pas d'un accord à trouver. Les organisations seront seulement informées !

BRAVO POUR LA QUALITE DU DIALOGUE SOCIAL !!

Le « NOUVEAU PARIS SOLIDAIRE », sera mis en place au pas de couse avec un calendrier très serré :

- tout doit être bouclé pour le Comité Technique de cet automne !
- 1^{ère} conférence territoriale en mai 2015 sur le 5-13 !
- 1^{ère} direction territoriale en décembre 2015 (laquelle ?)
- 1^{ers} transferts dès janvier 2016 (5^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème} et 18^{ème})
- 2^{ème} vague en juin 2016 pour tous les autres arrondissements

La DRH, la DASES et le CASVP ne cessent de répéter

- que rien ne changera pour les agents ;
- que personne n'y perdra,
- que chacun est libre de ne pas aller travailler au CASVP !

Si rien ne change... alors pourquoi fait-on cette réorganisation ?

Ha, n'oublions pas : ne posons plus de questions puisque nous n'avons pas notre mot à dire, c'est la Maire qui décide ... CQFD !

NB : une liste de près de 40 questions a été envoyée par la CFDT à la DRH il y a une semaine : nous n'avons à ce jour aucune réponse.

CFDT INTERCO SPP
19 rue du Renard - 75004 Paris
01 49 96 68 10 - www.cfdtintercospp.fr